

Textes Kant (3)

- 1) Cependant, quand nous désignons certains objets, en tant que phénomènes, comme des êtres-des-sens (*phaenomena*) en distinguant la manière dont nous les intuitionnons de la façon dont ils sont en eux-mêmes constitués, nous avons *déjà* l'idée d'opposer pour ainsi dire à de tels phénomènes, et d'appeler êtres-de-l'entendement (*noumena*), ou bien les mêmes objets considérés selon cette constitution intrinsèque, bien que nous n'en ayons pas d'intuition sous ce rapport, ou bien encore d'autres choses possibles qui ne sont aucunement des objets de nos sens, mais correspondent à des objets simplement pensés par l'entendement. (CRP, « Du principe de la distinction... », B 306)

- 2) Si nous entendons par noumène une chose en tant *qu'elle n'est pas objet de notre intuition sensible*, où nous faisons abstraction de notre manière de l'intuitionner, c'est alors un noumène pris *dans le sens négatif*. Si en revanche nous entendons par là un *objet d'une intuition non sensible*, nous admettons un mode particulier d'intuition, à savoir l'intuition intellectuelle, laquelle toutefois n'est pas la nôtre, et dont nous ne pouvons même pas envisager la possibilité, et il s'agirait alors d'un noumène pris dans le sens *positif*. La doctrine de la sensibilité est ainsi en même temps la doctrine des noumènes au sens négatif [...]. (CRP, « Du principe de la distinction... », B 307)

- 3) J'appelle *problématique* un concept qui ne contient nulle contradiction, et qui en outre s'enchaîne à d'autres connaissances pour constituer la limite de concepts donnés, mais dont en aucune manière la réalité objective ne peut être connue. Le concept d'un *noumène*, c'est-à-dire d'une chose qui doit être pensée, non pas du tout comme objet des sens, mais comme une chose en soi, n'est nullement contradictoire ; car on ne peut en tout état de cause affirmer de la sensibilité qu'elle doit être le seul mode d'intuition possible. En outre ce concept est nécessaire pour éviter d'étendre l'intuition sensible jusqu'aux choses en soi elles-mêmes, et donc pour limiter la validité objective de la connaissance sensible [...]. Reste qu'en fin de compte la possibilité de tels noumènes ne se peut nullement apercevoir, et que l'étendue qui déborde la sphère des phénomènes est (pour nous) vide – ce qui signifie que nous possédons un entendement qui s'étend *problématiquement* au-delà de cette sphère, mais que nous n'avons aucune intuition, ni même le concept d'une intuition possible, par quoi des objets pourraient nous être donnés en dehors du champ de la sensibilité, et grâce à laquelle l'entendement pourrait être utilisé *assertoriquement* au-delà de la sensibilité. Le concept d'un noumène est donc simplement un *concept-limite*, afin de limiter les prétentions de la sensibilité, et est donc uniquement d'un usage négatif. Néanmoins il n'est pas une fiction arbitrairement inventée, mais s'articule à la limitation de la sensibilité sans toutefois pouvoir poser quoi que ce soit hors de son champ. (CRP, « Du principe de la distinction... », B 310)